

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant démission honorable du Chef de Cabinet du Vice-  
Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de  
l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et  
des Médias**

**A.Gt 17-09-2019**

**M.B. 07-10-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 fixant les procédures relatives au fonctionnement des cabinets ministériels,

Sur proposition du Ministre-Président ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Démission honorable de ses fonctions de Chef de Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias est accordée à Monsieur Antoine Pelosato à la date du 16 septembre 2019 au soir.

**Article 2.** - Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à l'intéressé et, pour information, au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au Contrôle internes des Cabinets et à la Cour des Comptes.

Bruxelles, le 17 septembre 2019.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

---

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR